

## **DEMANDE D'ATTESTATION DE MEUTE pour l'exercice de la vènerie sous terre**

- Première demande : création d'un nouvel équipage ou équipage déjà en possession d'une attestation de meute valide décidant de changer d'animal de chasse ou décidant de changer l'adresse du chenil principal (changement de département).
- Confirmation : est demandée lorsque « l'attestation de meute provisoire valable pour un an » (période probatoire) arrive à échéance.
- Renouvellement : est demandé lorsque l'attestation de meute délivrée soit pour 5 ans, soit pour 6 ans arrive à échéance.
- Modification : pour toute modification telle que changement du nom de l'équipage, changement de maître d'équipage, changement des suppléants...(tout changement ou modification autre que celles prévues au chapitre « première demande »)

\* \* \* \*

Nom de l'équipage : .....

Statut de l'équipage<sup>[1]</sup>: .....

Nom du (ou des) maître d'équipage : .....

Adresse du (ou des) maître d'équipage : .....

.....

Nom et adresse du (ou des) suppléants : .....

.....

.....

Nom et adresse du président<sup>[2]</sup> : .....

.....

Nom et adresse des membres du bureau : .....

.....

.....

.....

Animal de chasse : .....

Adresse du chenil : .....  
.....  
.....

Composition de la meute : - races[3] composant la meute :  
.....  
.....

- nombre de chiens : .....

L'équipage autorise la DDAF à communiquer ses coordonnées aux personnes désireuses de faire appel à ses services : OUI NON

Lieux de chasse : .....

Fait à ....., le.....

Signature :

Extrait de l'annexe 2 à la circulaire DNP/CFF N°06-04 du 17 août 2006

**LISTE DES RACES DE CHIENS APPARTENANT AUX 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> GROUPE**



[1] Personne physique, association régie par la loi de 1901, société civile, autre forme de personne morale.

[2] Seulement s'il s'agit d'une personne morale.

[3] Cf Annexe 2 (au verso)